



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 25 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq février à dix-huit heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 21 février 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL

Absents excusés : Madame LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
 Madame MOREL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
 Monsieur HAMEL a donné pouvoir à Madame CARPENTIER
 Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur ENGEL
 Monsieur COISEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
 Madame MOULIN, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER

Secrétaire de Séance : Madame LEBERTRE

22-009 POINT D'ETAPE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 21-083 du 22 juillet 2021, approuvant la création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ;

Considérant que 14 élèves de CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème} ont été élus,

Considérant que 2 enfants sont démissionnaires du fait de n'être jamais présents aux réunions de travail ;

Considérant les quatre commissions suivantes créées :

1. Patrimoine,
2. Ecologie,
3. Sécurité,
4. Sport, santé, culture

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) présente leur travail à travers une synthèse et une planification des actions souhaitées jusqu'à la fin leur mandat (août 2023).

Le conseil municipal prend acte du travail présenté par le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

VOTE : POUR : 16

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

PREFECTURE DU CALVADOS
 - 1 MARS 2022
 COURRIER

